



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 14 juin 2023
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au
656, route des Campagnards*

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
M. Réginald Béland, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ABSENCES :

M. Stéphane Dénommé, conseiller de quartier

Invité :

M. Ian Bélanger, directeur du Service sports et plein air

ASSISTANCE : 12 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 02.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé de M. Réginald Béland, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-06-01

3- Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 mars 2023

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé de M. Gino Pallagrossi, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre avec la correction demandée.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-02

4- Suivis

- a) **Chemin Paré :** Fait.
- b) **Énergitek / Centre communautaire :** M. St-Jules a communiqué avec Mme Caroline Labrecque, directrice de l'Énergitek, et elle est favorable à accueillir les 5-6^e années du

primaire afin de former une relève. Il a aussi parlé avec la directrice de l'école, Mme Fannie Bourcier, afin qu'elle puisse en faire la promotion. Elle aussi était favorable au projet.

- c) **Polyval** : Voir le point 5.
- d) **Demande d'ajout d'un égout pluvial entre l'église et le stationnement du centre communautaire** : À suivre.
- e) **Demande de restauration du stationnement du centre communautaire** : En attente.
- f) **Demande de voie sécurisée entre l'école et le parc BMX** : En voie d'être fait. La bande piétonnière a été élargie d'environ 3 pieds.
- g) **Inspection, vérification et réparation du centre des loisirs** : Un électricien fut envoyé les 24 et 25 avril. Il n'y avait pas eu d'intervention depuis 1978. À suivre.
- h) **Pancarte pour annoncer le chemin Paré à l'intersection de Val-du-Repos et du chemin Paré** : Il est demandé d'enlever la végétation qui obstrue la vue. À faire.
- i) **Radars pédagogiques** : L'agent Lemieux a rencontré M. Paris concernant les excès de vitesse à l'entrée du village. Le problème est généralisé. Les automobilistes ne font pas attention. Il y a un besoin pour une campagne de sensibilisation. Il est important de signaler les comportements fautifs à la SQ.
- j) **Pancartes orphelines** : La pancarte aurait été enlevée. Personne ne savait à qui elle appartenait.
- k) **Débarcadère / Rivière Bourlamaque** : Des améliorations seront apportées.
- l) **Projets 2023 / Rue de la Promenade** : Au niveau structurel, la rue est en piètre état. Le resurfaçage a été fait pour 5-10 ans en attendant la réfection totale. Les citoyens demandent si les accotements seront faits. Mme Janique Boutin fera un suivi.
- m) **Égouttement du fossé / Vis-à-vis du parc équestre, côté Nord** : Il faut refaire la pente d'égouttement, car les calvettes sont endommagées, et enlever des mottes de terre. Une discussion entre la Ville et le club de motoneige doit avoir lieu afin de déterminer le passage.
- n) **Budget / Conseil de quartier** : Ce sujet est à l'ordre du jour.
- o) **Renouvellement des mandats/élections** : Ce sujet est à l'ordre du jour.
- p) **Virée Beaudet** : Réglé.

5- Parc BMX : information et explications avec le Comité des loisirs : Une démarche de participation citoyenne précèdera le développement du projet de parc. Le plan directeur catégorise les parcs existants. Le BMX a le potentiel de devenir un parc de quartier. Le Service sports et plein air désire faire l'achat d'un module pour celui-ci. M. Bélanger explique qu'il faut éviter d'aller à la pièce, car ne serait pas cohérent dans le développement, et ne donnera pas un bon coup d'œil. De plus, on doit vérifier si le zonage serait approprié avec les installations existantes et à venir avec les personnes expertes. M. Bélanger propose d'organiser une rencontre avec l'architecte paysagiste.

Dans un concept, on va évaluer le type de matériaux, évaluer le projet, puis regarder les possibilités de financement. Élément important : le parc BMX doit être complémentaire à l'autre parc; il doit être utilisé. Un budget de 50 000 \$ est actuellement prévu cette année pour l'acquisition d'équipements du parc BMX, il faudra évaluer les besoins même si les achats ne seront faits qu'en 2024. Aussi, il y a des éléments à revoir avec la commission scolaire. Il y aura des choix à faire : Polyval ou BMX?

Des questions sont soulevées en ce qui a trait à l'entretien du parc. Le gazon, qui s'en occupe? Il est donné à contrat. Le gazon aurait été mal tondu sur le site. Il y a également une question sur la grandeur de la patinoire : les gens auraient aimé être consultés.

La session de participation citoyenne est prévue pour la fin de l'été pour le parc BMX soit à la prochaine rencontre du conseil de quartier dans la semaine du 11 septembre.

Diverses interventions au parc BMX : Réparations à faire/entretien au parc BMX

Le conseil de quartier constate que l'entretien du parc BMX nécessite de l'attention.

Aussi, en prévision de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste, il est proposé par Mme Janique Boutin, appuyé par M. Jean Simard de porter les éléments suivants à l'attention de la Ville :

- Un resurfaçage en poussière de pierre serait nécessaire (*screening*).
- L'abreuvoir nécessite des réparations depuis plusieurs années. Il est demandé de le rendre fonctionnel.
- L'entretien général de la pelouse n'est pas fait de façon adéquate. On constate que déficit d'entretien pour le gazon, enrichissement du terrain. Il faudrait aviser l'entrepreneur de surveiller la qualité des travaux. Le Comité des loisirs aimerait que ces travaux soient faits convenablement en vue de la Saint-Jean-Baptiste.
- Suite à une discussion avec le Comité des loisirs et les conseillers de quartier, il est proposé d'avoir un arrosage avant la Saint-Jean-Baptiste.
- Il est suggéré par un citoyen de vérifier la possibilité de faire retirer les poteaux qui ne servent plus par des entrepreneurs – demande d'information à la Ville si c'est possible.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-03

6- Élections, renouvellement des mandats

Renouvellement des mandats :

Les mandats de MM. Stéphane Dénommé, Jean Simard et Gino Pallagrossi sont échus. Il y a donc lieu de procéder au renouvellement des mandats ou à des élections, si besoin en vertu du Règlement sur les conseils de quartier : 2002-23.

M. Stéphane Dénommé nous a informé qu'il ne renouvelait pas son mandat.

Le président demande l'avis d'intérêt aux personnes présentes.

Constatant qu'il n'y a aucun candidat pour les postes à renouveler, il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé par Mme Janique Boutin, de renouveler les mandats de M. Jean Simard et M. Gino Pallagrossi pour des mandats de deux ans.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-04

Élection :

Le président demande l'avis d'intérêt aux personnes présentes pour le poste vacant.

M. Réjean Beaudet déclare son intérêt.

Le président constate qu'il n'y a aucune autre candidature et déclare M. Réjean Beaudet élu, sans opposition.

Il est proposé par M. Gino Pallagrossi et appuyé par M. Réginald Béland de clore la période d'élection et de déclarer l'élection, sans opposition, de M. Réjean Beaudet à titre de conseiller de quartier, secteur Val-Senneville, pour un mandat de deux ans.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-05

Transmission des recommandations de renouvellement de mandats et de l'élection au Conseil de Ville :

Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Gino Pallagrossi, de transmettre la recommandation de renouvellement des mandats pour une période de deux ans des mandats de MM. Jean Simard et de Gino Pallagrossi ainsi que de l'élection de M. Réjean Beaudet pour une période de deux ans afin que le Conseil de Ville l'entérine en vertu du Règlement 2002-23.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-06

7- Demande de rue en jeu libre – rue du Parc

M. St-Jules explique les étapes pour faire une demande.

Mme Pronovost explique qu'il y a 10-15 enfants dans la rue sans compter ceux qui se joignent à eux.

C'est aussi une rue cul-de-sac.

Elle demande au conseil de quartier d'appuyer sa demande d'implanter une rue *Jeu libre* dans la rue du Parc.

**Demande de rue en jeu libre : rue du Parc, Val-Senneville
Mme Annie Pronovost : responsable**

Considérant que 10-15 enfants habitent cette rue sans compter ceux qui se joignent à eux;

Considérant que cette rue est un cul-de-sac;

Considérant que le jeu en plein air favorise les saines habitudes de vie;

Considérant la plus-value pour la socialisation et la vie de quartier :

M. Jean Simard propose que le conseil de quartier du secteur Val-Senneville appuie le projet de jeu libre sur la rue du Parc tel que proposé par Mme Annie Pronovost. Cette proposition est appuyée par M. Gino Pallagrossi.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-07

8- Demande pour projet de service de garde : La personne responsable s'est trouvé un local.

9- Consultation : location à court terme de chalets pour tourisme : L'objectif vise à permettre la location à court terme à 20 % des chalets par zone pour une période de deux ans à condition que leur installation septique soient conformes et l'enregistrement à la CITQ également. Autres conditions : moins de 30 jours de location par année, avoir l'autorisation de la Ville. Les conseillers sont favorables au tourisme, au développement économique, mais craignent des problèmes de voisinage et de nuisances. Ils appuient le projet à condition que les règlements soient clairs.

Consultation sur le projet de location de chalet à court terme :

Mme Janique Boutin propose que le conseil de quartier soit favorable au projet de location de chalet à court terme à condition que les balises réglementaires soient appliquées. Cette proposition est appuyée par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-08

- 10- Centre communautaire : demande de remplacement des électroménagers :** Une discussion s'amorce quant au remplacement des électroménagers. La Ville a déjà dit non, mais on doit impérativement les remplacer.

Le président mentionne qu'il existe un programme à la MRC : le Programme de soutien aux projets structurants. Le Comité des loisirs est éligible. Il faudrait mettre sur pied un projet d'investissement afin de remplacer les équipements informatiques, électroménagers, équipements de cuisine, équipements médias.

Le PSPS couvre 60 % de la dépense pour un maximum de 25 k\$. Donc, il faudrait 15 k\$ au Comité pour profiter du maximum de la subvention. On peut également mettre les heures de bénévolat comme mise de fonds. Le conseil de quartier peut également contribuer, selon ses disponibilités financières.

Le Comité des loisirs est d'accord pour bâtir un projet de remplacement des équipements. Une rencontre à ce sujet devrait avoir lieu cet été.

Autre sujet en découlant : afin de bénéficier des subventions

Demande de conclure une entente d'utilisation et de gestion du centre communautaire et du parc BMX :

Afin de pouvoir faire des demandes de subventions, le conseil de quartier demande à la Ville de conclure une entente écrite (bail) entre le Comité des Loisirs et la Ville pour l'utilisation et la gestion du centre communautaire de Val-Senneville et du terrain (parc). Proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Janique Boutin.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-09

Autre sujet dans les équipements :

Il faut clarifier la gestion de la cabane servant dans divers événements. Elle est présentement utilisable, mais nécessite des entretiens.

11- Budget :

- a) Conseil de quartier / attribution :** Le budget de quartier qui sera alloué pour les projets structurants du District Val-Senneville/Vassan sera de 2500 \$, donc 1250 \$ pour l'arrondissement de Val-Senneville. M. St-Jules a eu des discussions à ce sujet avec la direction.

Suite à l'annonce du président que la somme dévolue pour le quartier est divisible, car le district comporte deux conseils de quartier, les conseillers manifestent leur déception. Il est proposé d'informer la Ville du mécontentement du Conseil de quartier à cet égard. Les membres sont d'avis les deux quartiers sont différents, ont des besoins différents et qu'il existe une différence entre égalité et équité. C'est une résolution proposée par M. Jean Simard, appuyée par Mme Janique Boutin.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-10

Une discussion sur les raisons de la constitution des conseils de quartier s'amorce. M. St-Jules informe que le rôle des conseils de quartier sera revu dans le cadre de la Commission de développement social de la Ville de Val-d'Or.

Conseil de quartier no 5 – Secteur Val-Senneville
Rencontre du 14 juin 2023

- b) **Petite caisse :** Mme Stéphanie Dubé informe les conseillers qu'il reste désormais un total de 716 \$ dans la petite caisse du conseil de quartier de Val-Senneville par suite des différents achats et financements effectués.

Demande de décaissement :

Il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé par Mme Janique Boutin de demander à la Ville de décaisser le 1250 \$ pour usage de petite caisse et de soutien aux projets structurants ponctuels des organismes du quartier. Pour les besoins de l'encaissement du chèque, la responsable de la caisse est Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-06-11

12- Varia

Aucun point.

13- Questions, interventions du public

Aucune intervention.

14- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 13 septembre 2023 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

15- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réjean Beaudet, de lever la séance. Il est 21 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-06-12

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée